



Une offre compétitive et innovante

- >Un taux de cotisation unique à l'adhésion
- > Un tarif qui n'évolue pas en fonction de l'âge > Un paiement mensuel possible et à la suite
- du versement de la pension de retraite > Une garantie assistance intégrant
- de nouveaux services
- > Pas de questionnaire médical à l'adhésion



Une solidité et pérennité reconnues

- > Un accompagnement des entreprises du Groupe Hachette depuis 1946
- > Une solidarité forte entre les adhérents
- > Des réserves financières supérieures aux obligations légales
- > Une gestion transparente par des administrateurs élus par les adhérents



Une équipe de proximité, à votre écoute et réactive

- > Un accueil téléphonique personnalisé et un interlocuteur unique dédié
- > Un traitement des devis et demandes de prise en charge en 24 heures
- >Un remboursement de vos dépenses de santé dans les 5 jours ouvrés
- Une gestion au quotidien qui s'inscrit dans la continuité du régime collectif précédent
- Un accès dématérialisé, sécurisé, personnalisé et gratuit pour consulter vos décomptes de santé sur www.mutuelle-mmh.fr
- Un accès facilité au tiers-payant sans convention particulière avec les professionnels de santé



Parrainage

Vous appréciez la Mutuelle M.M.H?
Faites-en profiter vos proches, vos amis et en tant que parrain vous bénéficiez d'un mois de cotisation gratuite!



Prenez contact par téléphone ou par courrier et nous vous adressons un bulletin d'adhésion. Les nouvelles garanties prennent effet le 1^{er} du jour du mois qui suit votre demande.



Nous vous adressons un bulletin d'adhésion à nous retourner complété accompagné de votre RIB et d'une copi de votre attestation de carte vitale



A partir de leur 18° anniversaire, vos enfants non scolarisés ne peuvent plus bénéficier de votre couverture santé. Aussi, nous leur proposons jusqu'à 35 ans s'ils sont célibataires, une couverture individuelle adaptée à leurs besoins et à leurs moyens financiers particulièrement attractive. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous intérroger.



Pour toute demande d'adhésion, n'hésitez pas à nous contacter :

MUTUELLE M.M.H

22, rue René Coche - 92175 VANVES Cedex

Tel.: 01 41 90 12 70 - Fax: 01 41 90 12 77 Mail: contact@mutuelle-mmh.fr

Du lundi au vendredi



La MUTUELLE M.M.H vous propose des formules efficaces et compétitives adaptées à vos besoins.

MUTUELLE M.M.H



AUTRES PRESTATIONS

Densistométrie osseuse

Vaccin non remboursé S.S.

Acupuncture

Pédicure

Ostéopathie

Actes de prévention remboursés S.S.

Aide ménagère (si accord de la CNAVTS)

Les formules pour plus de services et des meilleures garanties

100 % de la B.R.

Forfait de **50** € /an

Forfait de **20** € 2/an

Forfait de 20 € 2/an

Forfait de 20 € /an

Forfait de **20** € 2/an

8 € /heure

100 % de la B.R.

Forfait de **50** € /an

Forfait de 20 € 2/an

Forfait de **20** € 2/an

Forfait de 20 € /an

Forfait de 20 € 2/an

10 € /heure

		de garanties sont exprimés par ra curité Sociale en incluant son rem	oport aux bases de remboursem poursement		
Médecine courante	FORMULE BRONZE	FORMULE ARGENT	FORMULE OR		
Consultations généralistes et spécialiste OPTAM	120 % de la B.R.	230 % de la B.R.	350 % de la B.R.		
Consultations généralistes et spécialiste Non OPTAM	100 % de la B.R.	200 % de la B.R.	200 % de la B.R.		
Actes Techniques Médicaux OPTAM avec ADA	160 % de la B.R.	160 % de la B.R.	160 % de la B.R.		
Actes Techniques Médicaux Non OPTAM avec ADA	140 % de la B.R.	140 % de la B.R.	140 % de la B.R.		
Actes Techniques Médicaux OPTAM sans ADA	160 % de la B.R. si B.R. > à 80 €	160 % de la B.R. si B.R. > à 80 €	160 % de la B.R. si B.R. > à 80 :		
Actes Techniques Médicaux Non OPTAM sans ADA	140 % de la B.R. si B.R. > à 80 €	140 % de la B.R. si B.R. > à 80 €	140 % de la B.R. si B.R. > à 80		
Imagerie médicale OPTAM	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	230 % de la B.R.		
Imagerie médicale Non OPTAM	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	200 % de la B.R.		
Auxiliaires médicaux	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.		
Analyses	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.		
Pharmacie remboursée à 65%	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.		
Pharmacie remboursée à 30%	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.		
Pharmacie remboursée à 15%	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.		
Appareillage Auditif	100 % de la B.R. + Forfait de 520 € /an si 1 app(1)	100 % de la B.R. + Forfait de 520 € /an si 1 app(1)			
		100 % de la B.R. + Forfait de 740 € /an si 2 app(1)	·		
Orthopédie/Prothèse non dentaire	220 % de la B.R.	220 % de la B.R.	220 % de la B.R.		
Optique					
Classe A : Equipement 100% Santé (2bis) Classe B : Equipement du « panier libre » (2)	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels		
Verres + monture	Forfait de 200 €	Forfait de 340 €	Forfait de 440 €		
Lentilles remboursées S.S.	300 % de la B.R.	400 % de la B.R.	500 % de la B.R.		
Lentilles non remboursées S.S.	200 € /an	200 € /an	200 € /an		
Dentaire					
Equipement 100 % Santé (3bis) Equipement du «panier modéré»	Frais Réels	Frais Réels	Frais Réels		
ou «panier libre»					
Soins Dentaires	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.		
Prothèses dentaires remboursées S.S.(3)	340 % de la B.R. (max 915 € /an/benef)				
Implants	néant	néant	10 % P.M.S.S /an /personne		
Orthodontie remboursée S.S.	100 % de la B.R. /traitement	100 % de la B.R. /traitement	300 % de la B.R. /traitement		
Orthodontie non remboursée S.S.	61 € /traitement	100 € /traitement	150 € /traitement		
Hospitalisation					
Frais de séjour	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.	100 % de la B.R.		
Forfait journalier	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur	Tarif en vigueur		
Chambres particulières					
Médecine, Psychiatrie, S.S.R.C.	40 € /jour (maxi 30j /an) (4)	50 € /jour (maxi 30j /an) ⁽⁴⁾	50 € /jour (maxi 60j /an) ⁽⁴⁾		
Chirurgie	46 € /jour	50 € /jour	70 € /jour		
Chambre particulière en maternité	31 € /jour	46 € /jour	50 € /jour		
	220 % de la B.R. plafonné à 400 € /intervention	240 % de la B.R. plafonné à 600 € /intervention	260 % de la B.R. plafonné à 800 € /intervent		
	200 0/ de le D.D. relations () 200 C. finte montine	200 % de la R.R. plafonné à 400 € /intervention	200 % de la B.R. plafonné à 600 € /interventi		
Dépassement Honoraires Non OPTAM-CO	200 % de la B.R. platonne a 200 € /Intervention	200 /6 de la D.i i. piaiorine à 400 € /intervention	To to to to the plater in a coo of intervention		
	Frais réels	Frais réels	Frais réels		
Dépassement Honoraires Non OPTAM-CO Franchise pour acte supérieur à 120 € Frais d'accompagnant (enfant -12 ans)					

100 % de la B.R.

Forfait de **50** € /an

Forfait de 20 € 2/an

Forfait de 20 € 2/an

Forfait de 20 € /an

Forfait de 20 € 2/an

3 € /heure



	FORMULE BRONZE	FORMULE ARGENT	FORMULE OR
Cotisation adhérent*	2.75 % PMSS - 94,27 €	3.62 % PMSS - 124,09 €	4.72 % PMSS - 161,80 €
Cotisation conjoint, concubin ou pacsé*	1.71 % PMSS - 58,62 €	2.50 % PMSS - 85,70 €	3.42 % PMSS - 117,23 €
Cotisation enfant	gratuit	gratuit	gratuit

*La cotisation en euros est calculée selon la valeur du PMSS 2020



F.R. (frais réels) : frais réellement engagés.

B.R.: c'est la Base de Remboursement ou la base à partir de laquelle est calculé le remboursement des frais de santé par la Sécurité sociale (S.S.).

Ticket Modérateur : différence entre la base de remboursement (BR) et le remboursement de la Sécurité sociale.

PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale): base retenue pour le calcul de certaines prestations. Le Plafond Mensuel de la Sécurité sociale pour 2020 est de 3 428 €.

Le remboursement réel de la S.S. est calculé selon un taux de remboursement appliqué sur la BR.

Dépassements d'honoraires : fraction des honoraires excédant la BR prise en compte par la S.S. pour le calcu des prestations. Ils ne sont pas remboursés par la S.S.

(1) : La garantie prend en charge la base de remboursement de la Sécurité Sociale moins le remboursement Sécurité Sociale pour chaque appareil auditif acheté, quel que soit le nombre d'appareils achetés dans l'année.

(2): Le forfait s'applique à l'acquisition d'un équipement (verres + monture), par période de 2 ans (date des soins). Cette période est réduite à 1 an pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas de renouvellement justifié d'une évolution de la vue. La prise en charge de la monture est limitée à 100 €.

(2 bis): Equipements 100% Santé: cette garantie comprend la prise en charge de verres et monture de classe A, la prestation d'appairage pour des verres d'indices de réfraction différents et le supplément applicable pour les verres avec filtre, tels que définis réglementairement, dans la limite des Prix limite de vente ou PLV fixés et sous déduction du Montant Remboursé par la Sécurité sociale. Le remboursement de la monture pour ce panier est limité à 30,00 €.

L'adhérent pourra bénéficier d'un équipement complet de classe A ou de classe B, ou d'un équipement mixte associant 1 monture de Classe A et de 2 verres de classe B ou 1 monture de classe B et de 2 verres de classe A

(3) Au-delà du plafond, la prise en charge se limite à la base de remboursement de la Sécurité Sociale moins le remboursement de la Sécurité Sociale.

3bis: Cette garantie comprend la prise en charge des frais de soins dentaires prothétiques, tels que définis réglementairement, dans la limite des honoraires de facturation fixés et sous déduction du Montant Remboursé par la Sécurité Sociale



Exemples de remboursements

		Base	Remboursement		Rembourseme Mutuelle MMH		Votre	reste à charge	
ACTES MEDICAUX	Dépenses	remboursement Sécurité Sociale	Sécurité Sociale	F. BRONZE	F. ARGENT	F. OR	F. BRONZE	F. ARGENT	F. OR
Forfait journalier hospitalier	20,00 €	0 €	0 €	20,00 €	20,00€	20,00 €	0€	0€	0 €
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (OPTAM) pour opération de la cataracte	355,00 €	271,70€	247,70 €	107,30 €	107,30 €	107,30 €	0€	0€	0€
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (Hors OPTAM) pour opération de la cataracte	431,00 €	271,70€	247,700 €	183,30 €	183,30 €	183,30 €	0€	0€	0€
Chambre particulière (chirurgie)	60,00 €	0 €	0€	46,00 €	50,00 €	60,00 €	14,00 €	10,00 €	0 €
Equipement optique (verres multifocaux + monture) de Classe A)	370,00 €	63,00 €	37,80 €	322,20 €	322,20 €	322,20€	0 €	0 €	0€
Equipement optique (verres + monture de classe B)	520,00 €	0,05 €	0,03 €	200,00 €	340,00 €	440,00 €	319,95 €	179,95 €	79,95 €
Lentilles remboursées par la sécurité sociale	130,00 €	39,48 €	23,68 €	106,32 €	106,32 €	106,32 €	0€	0€	0€
Détartrage	28,92 €	28,92 €	20,24 €	8,68 €	8,68 €	8,68 €	0 €	0 €	0 €
Couronne céramo-métallique sur prémolaire (équipement 100% Santé)	500,00 €	120,00€	84,00 €	416,00 €	416,00 €	416,00€	0 €	0 €	0€
Couronne céramo-métallique sur molaire (panier modéré ou libre)	538,70 €	107,50 €	75,25 €	290,25 €	387,00 €	462,25 €	173,20 €	76,45 €	1,20 €
Orthodontie remboursée SS	774,00 €	193,50 €	193,50 €	193,50 €	193,50 €	193,50 €	387,00 €	387,00 €	387,00 €
Imagerie médicale OPTAM	70,00 €	30,78 €	21,55€	9,23 €	9,23 €	48,45 €	39,22 €	39,22 €	0€
Aide auditive de classe II	1 476,00 €	350,00 €	210,00 €	660,00 €	660,00 €	660,00 €	606,00 €	606,00 €	606,00 €
Consultation médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25,00 €	25,00 €	17,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	0€	0€	0€
Consultation spécialiste avec dépassements d'honoraires maitrisés (OPTAM)	60,00 €	25,00 €	17,50 €	12,50 €	40,00 €	42,50 €	30,00 €	2,50 €	0€
Consultation spécialiste avec dépassements d'honoraires libres (hors OPTAM)	60,00 €	23,00 €	16,10 €	7,50 €	32,50 €	32,50 €	35,00 €	10,00 €	10,00€